

Règlement de la Coupe du Berry U18 Féminines



Article 1 – Organisation

La **Coupe du Berry U18 Féminines** est une compétition de football réservée aux équipes U18 Féminines régulièrement engagées conformément aux règlements en vigueur de leur fédération et de leur district/ligue d'appartenance.

Article 2 – Format des rencontres

Les matchs se disputent selon les règles du **football à 11** – 16 joueuses peuvent être inscrites sur la FMI et 14 joueuses peuvent participer à la rencontre.

Chaque rencontre comprend :

- Deux périodes de **45 minutes** chacune.
- Une pause de **15 minutes maximum** entre les deux périodes.

Article 3 – Lois du jeu

Les rencontres sont régies par les **Lois du Jeu de l'IFAB** et les règlements fédéraux applicables, sauf dispositions particulières prévues dans le présent règlement.

Article 4 – Qualification des joueuses

Chaque équipe doit présenter des joueuses régulièrement qualifiées pour participer à la compétition selon les règlements en vigueur.

L'arbitre peut exiger la présentation des licences ou de tout document officiel permettant de vérifier l'identité et la qualification des joueuses.

Article 5 – Arbitrage

Les rencontres sont dirigées par un arbitre officiel ou, à défaut, par toute personne désignée par l'organisation de la compétition.

Les décisions de l'arbitre sont sans appel dans le cadre du match.

Article 6 – Remplacements

Les remplacements sont autorisés conformément aux règlements applicables à la catégorie U18 Féminines.

Article 7 – Détermination du vainqueur

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire (2 × 45 minutes) :

- **Aucune prolongation ne sera disputée.**
- Les équipes seront directement départagées par une **séance de tirs au but** conformément aux Lois du Jeu de l'IFAB.

L'équipe victorieuse de la séance de tirs au but est déclarée qualifiée pour le tour suivant ou vainqueur de la compétition.

Article 8 – Discipline

Les sanctions disciplinaires (avertissements, exclusions, suspensions) sont appliquées conformément aux règlements fédéraux en vigueur.

Tout comportement antisportif, violent ou contraire à l'éthique sportive pourra entraîner des sanctions complémentaires décidées par l'organisation.

Article 9 – Forfait

Toute équipe absente à l'heure prévue du coup d'envoi ou ne pouvant présenter un nombre suffisant de joueuses sera déclarée forfait selon les règlements applicables.

Article 10 – Réclamations et réserves

Les réserves et réclamations doivent être formulées conformément aux procédures réglementaires en vigueur et inscrites sur la feuille de match lorsque cela est requis.

Article 11 – Cas non prévus

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le comité d'organisation de la **Coupe du Berry U18 Féminines**, dont les décisions seront souveraines.

Version applicable pour l'édition de la Coupe du Berry U18 Féminines.